

Toulouse, le 5 juin 2020

La directrice de la délégation académique à la formation  
des personnels de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

S/c de Mesdames et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale de  
l'académie de Toulouse.

## Rectorat

### DAFPEN

Délégation Académique à la  
Formation des Personnels de  
l'Education Nationale

Affaire suivie par  
Marie Saint-Michel  
Téléphone  
05.36.25.83.12  
Courriel  
dafpen@ac-toulouse.fr

Adresse postale :  
CS 87703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
12, rue Mondran  
31400 Toulouse

**Objet** : organisation, principes et contenus des formations de bassin 2020 /2021.

### 1 – Organisation :

Pour l'année 2020-2021, les formations en bassin comprendront deux volets :

**A-formations en bassin à pilotage académique** qui devront être mises en œuvre dans tous les bassins de l'académie par les formateurs de l'académie et seront déployées par la DAFPEN en lien avec les pilotes académiques des dossiers correspondants :

- **sur l'accompagnement à l'orientation**, en particulier en lien avec la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle,
- **sur l'oral**, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du grand oral du baccalauréat, de l'oral du chef d'œuvre et de la construction des compétences orales des élèves, du collège au lycée.

**B-formations en bassin inscrites au PLAN DE FORMATION DE BASSIN (PFB)**, réalisé par chaque bassin, en lien avec la DAFPEN.

### 2 – Principes généraux :

**A - Pour le plan de formation bassin (PFB), les principes sont les suivants :**

-un déploiement à l'échelle du bassin ou de l'interbassin, voire du département (cas de mutualisation des moyens),

-un travail du PFB en commission de formation de bassin, en lien avec la DAFPEN, après concertation des acteurs et remontées des besoins particuliers du territoire,

-une inscription des formations dans la mise en œuvre contextualisée des priorités nationales et du projet académique, en cohérence avec les formations de bassin à pilotage académique qui seront déployées à l'échelle des territoires.

**B - Moyens :**



2/2

Les moyens mis à disposition sont les suivants : trois jours de formation par bassin ; déplacements de 30 personnels (hors AED), par jour, sur un établissement lieu de formation ; paiement de la vacation d'un intervenant extérieur, formateur ou conférencier de l'académie, pour **deux journées (soit 12 heures)** sur les trois journées, au tarif de base (soit 42 euros de l'heure). Si des déplacements de personnels du premier degré sont nécessaires, ils seront pris en charge sur le budget départemental (BOP 140).

Afin de répondre à ce cahier des charges, le plan de formation est élaboré en **commission de formation bassin**, qui anime la réflexion au sein du bassin et fait des propositions de formation. Cette commission de bassin intègre, outre le DASEN ou son représentant, les personnels de direction, les IA-IPR correspondants du bassin et les IEN-ET EG référents du réseau du bassin, l'ingénieur de formation DAFPEN en charge du territoire, et enfin un IEN et un IEN-IO en tant que de besoin.

Une réunion commune des commissions de bassin à l'échelle départementale peut être organisée par le DASEN, en relation avec le chargé d'ingénierie de la DAFPEN, pour débiter la réflexion collective et lancer la commande de propositions de thèmes de formation pour la rentrée de septembre.

Vous trouverez en annexes une proposition de protocole de demande de formation de bassin ainsi qu'une proposition de calendrier.

### **3 – Proposition de contenu pour l'élaboration du PFB :**

A ce titre, les dernières réformes conduites ainsi que les priorités nationales pourraient amener à porter la réflexion collective sur les priorités suivantes :

-l'évaluation des acquis des élèves : comment penser et mettre en œuvre l'évaluation des acquis des élèves dans ses trois dimensions : évaluer pour certifier, évaluer pour enseigner, évaluer pour aider l'élève à apprendre et à progresser.

-le conseil de classe (les bulletins trimestriels, bilans périodiques) : quelles évolutions nécessaires, quelles transformations possibles ? En particulier en lien avec la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle.

-les transitions : liaisons collège-lycée, la transition entre seconde et première, la transition entre première et terminale, le lien entre le lycée et le supérieur.

-la différenciation et la gestion de l'hétérogénéité.

La directrice de la délégation  
académique à la formation des  
personnels de l'éducation nationale

Marie Saint-Michel